Direction générale
5655, route QC-112
Ascot Corner (Québec) J0B 1A0
Téléphone : 819 560-8560

POLITIQUE D'UTILISATION DES MÉDIAS SOCIAUX DE LA MUNICIPALITÉ D'ASCOT CORNER

NÉTIQUETTE

La Nétiquette décrit la politique d'utilisation des médias sociaux de la Municipalité d'Ascot Corner, encadrant notamment le type de publications pouvant être fait par la municipalité, de même que le comportement des internautes sur ces mêmes réseaux.

La Municipalité demande aux internautes de naviguer dans les médias sociaux qu'elle administre dans le respect des règles de sa Nétiquette.

Médias sociaux : Les médias sociaux désignent l'ensemble des plateformes et des outils numériques en ligne qui permettent de créer, de partager du contenu et d'interagir au sein de communautés virtuelles.

Réseau social : Un réseau social est une plateforme Web ou une application mobile qui permet à des individus ou à des organisations de se connecter, de créer un profil et d'interagir en partageant du contenu, des photos, des vidéos ou des messages. Exemple : Facebook.

OBJECTIFS DES MÉDIAS SOCIAUX

La Municipalité utilise les médias sociaux (Facebook, YouTube, etc.) afin de permettre à ses citoyennes et citoyens d'être facilement à l'affût des actualités, des événements, des activités et des nouvelles municipales. Ce faisant, la participation des Ascotoises et Ascotois aux échanges d'information et aux débats constructifs liés à la vie citoyenne est la bienvenue. La ou les pages Facebook de la Municipalité d'Ascot Corner ou tout autre média social ne peut se substituer au service d'urgence 9-1-1, ni au service de la Sûreté du Québec, ni au système de plaintes et de requêtes (demandes). Pour toute demande concernant la Municipalité, contactez-nous au 819 560-8560 ou par courriel à reception@ascotcorner.ca .

GESTION DES MÉDIAS SOCIAUX

Il est à noter que tous les commentaires sur les publications de la Municipalité sur les médias sociaux sont lus. Toutefois, la ou les pages Facebook et autres réseaux sociaux de la Municipalité d'Ascot Corner n'est pas animée 24 h/24, 7 j/7 et des réponses aux questions peuvent survenir dans des délais de 48 heures ouvrables. La Municipalité assure l'animation de ses médias sociaux du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h, à l'exception des jours fériés.

Applicable aux espaces de commentaires des plateformes numériques et des comptes de réseaux sociaux de la Municipalité d'Ascot Corner

Un espace pour toutes et tous.

Les plateformes de la Municipalité d'Ascot Corner sont ouvertes à toutes et à tous, peu importe l'âge, le genre, les origines, la religion, l'orientation sexuelle ou la diversité capacitaire.

Nous voulons vous entendre : vos commentaires enrichissent nos contenus et contribuent à alimenter et à diversifier la discussion.

En soumettant tout commentaire, vous reconnaissez que la Municipalité d'Ascot Corner a le droit de le reproduire ou de le diffuser, en tout ou en partie et de quelque manière que ce soit, et cela sans rétribution monétaire.

Les plateformes de la Municipalité d'Ascot Corner ne sont pas anonymes : le nom et le prénom fournis lors de la création de votre compte du réseau social utilisé s'afficheront à chacune de vos participations. La Municipalité d'Ascot Corner se réserve le droit de ne pas publier ou de supprimer un commentaire s'il existe un doute quant à votre identité. L'usurpation de l'identité d'autrui constitue une infraction grave passible d'expulsion ou de bannissement.

Lorsque vous publiez des commentaires sur nos plateformes :

- Veillez à ne pas vous écarter du sujet.
- Évitez de publier le même commentaire à répétition, sinon il sera considéré comme harcelant et sera rejeté.
- Faites preuve de respect entre internautes, mais également envers le personnel et les élu(e)s de la Municipalité d'Ascot Corner ainsi que les personnes citées dans les contenus que vous commentez. Dans cet ordre d'idées, les commentaires qui contreviennent aux codes de civilité numérique (ex. les commentaires tout en majuscules) pourraient être supprimés.
- Si vous commentez des affaires judiciaires, rappelez-vous que les personnes sont présumées innocentes jusqu'à preuve du contraire (ce qui veut dire d'utiliser le conditionnel ou des mots comme « présumé » ou « soupçonné »).
- Si vous incluez des liens vers d'autres sites, sachez que la Municipalité d'Ascot Corner pourrait supprimer votre commentaire si elle ne peut en vérifier l'authenticité ou la crédibilité.
- Rédigez vos propres commentaires. Toute violation du droit d'auteur est interdite (notamment la recopie d'extraits d'autres sites sans en avoir l'autorisation ou sans

citer les sources). Si votre commentaire a été majoritairement écrit ou créé par quelqu'un d'autre, il ne sera pas accepté, même si vous citez votre source.

- Ne publiez pas de commentaires susceptibles d'offenser les autres ou risquant d'exposer une personne ou un groupe de personnes à la haine ou au mépris pour des motifs fondés sur l'âge, le genre, les origines, la religion, l'orientation sexuelle ou un handicap.

Votre commentaire pourrait être rejeté s'il contient notamment l'un de ces éléments :

- Propos vulgaires, obscènes ou sexuellement explicites;
- Matériel illicite (contrevenant par exemple à une ordonnance d'un tribunal);
- Propos haineux;
- Menaces ou harcèlement;
- Attaques personnelles, insultes ou contenu diffamatoire;
- Menace ou incitation à commettre un acte criminel;
- Tentatives de mobiliser la population pour toute cause autre qu'un événement de la Municipalité d'Ascot Corner;
- Argumentaire de nature prosélytique;
- Argumentaire basé sur de fausses affirmations ou de fausses nouvelles.

Respectez la vie privée des autres en n'incluant aucun renseignement personnel (numéro de téléphone, adresse courriel) ou conversation privée dans votre commentaire.

Faites preuve de retenue dans vos commentaires concernant la mort ou les blessures d'autrui, surtout s'il est question d'enfants.

Évitez de partager des promotions commerciales et des communiqués de presse.

Exprimez-vous en français. L'usage d'autres langues, à l'exception de quelques mots occasionnels, est interdit.

Si vous contrevenez à la Nétiquette, votre commentaire sera rejeté et votre compte du média social utilisé pourrait être suspendu ou bloqué sur nos médias sociaux.

En tout temps, la Municipalité d'Ascot Corner se réserve le droit de ne pas ouvrir une tribune pour un sujet donné et de fermer une tribune sans préavis.

Entrée en vigueur de la Nétiquette de la Municipalité d'Ascot Corner :
Adoptée à la séance du conseil municipal du 2 novembre 2026.